



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

EXERCICE FINANCIER 2027

AVIS PUBLIC est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec*, que le programme triennal d'immobilisations 2027-2028-2029 sera adopté lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 13 octobre 2026, à 18 h 30, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, situé au 2060, chemin des Hauteurs.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 1er octobre 2026.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate